

ACTION URGENTE

CRAINTES POUR DES MANIFESTANTS APRÈS DEUX HOMICIDES

Deux membres d'un peuple indigène du Panama ont été tués et 40 auraient été blessés lorsque la police a dispersé leur manifestation, le 5 février. Les rassemblements de protestation devraient se poursuivre à travers le pays et on craint que les forces de sécurité de l'État ne fassent usage d'une force excessive.

Le 30 janvier, des membres du peuple indigène ngäbe-buglé sont descendus dans la rue pour protester contre la modification d'un projet de loi qui, selon eux, permettra la construction d'installations hydroélectriques sur leurs terres, situées dans le nord du pays (provinces de Chiriquí, Veraguas et Bocas del Toro). Depuis lors, le mouvement s'est étendu et plusieurs parties de l'autoroute panaméricaine sont bloquées par des milliers de manifestants. L'un d'eux, **Jerónimo Rodríguez Tugri**, a été abattu le 5 février à San Felix (province de Chiriquí) et, d'après les informations recueillies par Amnesty International, un autre manifestant serait dans un état critique. Plus de 40 autres personnes, dont des policiers, auraient été blessées. Le 7 février, les médias ont signalé la mort d'un manifestant, **Mauricio Méndez**, survenue à David (province de Chiriquí). Les circonstances de ce décès n'ont pas encore été confirmées.

Des organisations de défense des droits humains, des collectifs écologistes et des groupes religieux ont formulé de nombreuses allégations concernant le recours à une force excessive par la police – notamment l'utilisation d'armes à feu pour disperser des manifestants, qui a coûté la vie à Jerónimo Rodríguez Tugri.

Par ailleurs, des médias et des organisations de la société civile ont dénoncé l'usage de gaz lacrymogène à proximité de centres médicaux, le non-respect du droit des personnes arrêtées à disposer d'une représentation juridique et l'impossibilité pour les blessés de bénéficier de soins médicaux. Bien que le gouvernement ait initialement nié avoir bloqué l'accès au réseau de téléphonie mobile dans les zones de manifestation, il l'a désormais admis. Le 7 février, les connexions n'étaient toujours pas rétablies.

Les manifestations devraient se poursuivre dans les jours à venir et on craint davantage de blessés et de morts.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- rappelez aux autorités que le Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois dispose que ceux-ci « peuvent recourir à la force seulement lorsque cela est strictement nécessaire et dans la mesure exigée par l'accomplissement de leurs fonctions » ;
- priez-les instamment de diligenter une enquête indépendante, approfondie et impartiale sur les allégations de recours à une force excessive par les forces de sécurité ;
- demandez qu'une enquête indépendante, minutieuse et impartiale soit menée sur les décès de Jerónimo Rodríguez Tugri et Mauricio Méndez, que les conclusions en soient rendues publiques et que les responsables présumés de ces faits soient traduits en justice.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 20 MARS 2012 :

Président panaméen
Ricardo Martinelli Berrocal
Presidencia de la República, Panamá 1,
Panama
Fax : +507 527 9034
Courriel : prensa@presidencia.gob.pa
Formule d'appel : Estimado Sr. Presidente, /
Monsieur le Président,

Ministre de la Sécurité publique
José Raúl de Mulino
Ministro de Seguridad Pública
Cl. 3 y Av. 7, Central San Felipe
Ciudad de Panamá, Panamá
Fax : +507 512 6001
Formule d'appel : Estimado Sr. Ministro, /
Monsieur le Ministre,

Copies à :
Organisation non gouvernementale
Centro de Incidencia Ambiental (CIAM)
Courriel : info@ciampanama.org

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Panama dans votre pays (adresse(s) à compléter) :

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.
Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

CRAINTES POUR DES MANIFESTANTS APRÈS DEUX HOMICIDES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

En février 2011, le peuple ngäbe-buglé a organisé des manifestations contre une loi relative à l'extraction minière au motif qu'elle facilitait la mise en œuvre de nouveaux projets sur les territoires des populations indigènes et ne prévoyait pas de garanties suffisantes en matière environnementale ni de consultation des communautés locales. Le texte a été adopté le même mois mais abrogé en mars, après que le gouvernement et les Ngäbes-Buglés ont mis un terme à la crise et sont parvenus à un accord qui, selon des groupes de défense des peuples indigènes, contient une disposition destinée à protéger leurs territoires des projets miniers et hydroélectriques.

Le 27 janvier 2012, l'Assemblée nationale a examiné un projet de loi visant à protéger les terres du peuple indigène ngäbe-buglé de ce type de projets. Au cours des débats, les législateurs ont éliminé l'article 5, ce qui a déclenché des manifestations de grande ampleur à travers le pays. Les groupes indigènes et écologistes affirment que cet article aurait protégé les terres indigènes de l'installation imposée de centrales hydroélectriques, à cause desquelles des villages indigènes ont failli être inondés par le passé. Des membres de peuples indigènes sont descendus dans la rue le 30 janvier pour protester contre la modification du projet de loi.

Noms : Jerónimo Rodríguez Tugri, Mauricio Méndez et les manifestants ngäbes-buglés

Genre : Jerónimo Rodríguez Tugri (homme), Mauricio Méndez (homme), manifestants (hommes et femmes)

AU 39/12, AMR 44/001/2012, 7 février 2012

AMNESTY
INTERNATIONAL

